



Entre 1990 et 2005, l'industrie luxembourgeoise a amélioré son efficacité énergétique de 22%

La FEDIL, l'association patronale luxembourgeoise des secteurs de l'industrie, de la construction et des services aux entreprises, vient de présenter les efforts accomplis par l'industrie luxembourgeoise à la réalisation de l'objectif d'une utilisation plus efficace de l'énergie.

Ces efforts, témoignant de la préoccupation des entreprises industrielles d'utiliser l'énergie (électricité, gaz, fuels, etc.) de façon rationnelle, sont le fruit, notamment, d'un accord volontaire signé une première fois en 1996 entre la FEDIL et le ministre de l'Energie, pour une durée de cinq ans, et reconduit, en 2002, par la signature d'un deuxième accord volontaire couvrant la période 2002-2006 et signé entre la FEDIL et les ministres de l'Economie et de l'Environnement, la mission de la FEDIL consistant à assurer le suivi auprès de ses membres.

Dans le cadre de cet accord volontaire quelque 80 entreprises industrielles se sont engagées à assurer un niveau minimal de management énergétique et à réaliser des progrès dans le sens d'une utilisation plus rationnelle d'énergie, de façon à améliorer ensemble leur efficacité de 1% par an en moyenne, comparée à 1990.

Par ailleurs, les « grands consommateurs » dépassant une consommation de 500.000 GJ par an, se sont engagés à faire réaliser des audits énergétiques pour identifier de façon objective leurs potentiels en la matière.

D'après les résultats fournis jusqu'ici en matière d'efficacité énergétique, le taux d'intensité énergétique (base 1,00 en 1990) est passé à 0,78 en 2005, ce qui revient à une augmentation de l'efficacité énergétique de 22% en moyenne sur 15 ans.

Contributions positives de l'industrie à la réalisation de l'objectif Kyoto

Lors d'une conférence de presse organisée en date du 14 juillet 2006, le président de la FEDIL, Robert Dennewald, a noté que ces résultats montrent que l'amélioration de l'efficacité énergétique figure parmi les actions prioritaires de nombreux secteurs et qu'elles se situent aussi bien au niveau des procédés de production pour contribuer à une maîtrise du coût de revient qu'au niveau des produits et services, permettant ainsi d'offrir des solutions efficaces aux clients dans un marché caractérisé par des prix énergétiques en croissance et par une prise de conscience accrue pour l'aspect écologique et l'utilisation plus rationnelle des ressources.



COMMUNIQUE DE PRESSE

De façon générale, le président de la FEDIL a relevé les actions positives de l'industrie permettant de contribuer de façon directe et indirecte à l'objectif d'une réduction de la consommation d'énergies fossiles et, par conséquent, à une réduction des émissions de CO₂ telle que prévue par le protocole de Kyoto.

Selon Robert Dennewald, ces contributions de l'industrie s'insèrent parfaitement dans le plan d'action venant d'être arrêté par le gouvernement et mettant en œuvre toute une série de mesures endogènes d'utilisation rationnelle de l'énergie pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Aux yeux de la FEDIL, le recours considérable aux instruments dits « flexibles » décidé par le gouvernement ne doit pas être considéré comme synonyme d'une inaction sur le plan national, mais comme une mesure indispensable pour répondre d'une manière prudente à la situation particulière du Luxembourg par rapport à la méthodologie d'imputation des émissions propre à l'accord de Kyoto.

Toujours en ce qui concerne les engagements du Luxembourg en matière de lutte contre le changement climatique, la FEDIL a l'intention de poursuivre ses actions positives qui s'inscrivent dans une logique de développement durable, par exemple la reconduction de l'accord volontaire, l'organisation du Prix de l'environnement pour l'industrie et des plateformes d'échanges de bonnes pratiques, ou encore la poursuite des collaborations avec des experts externes.

Progrès en matière de compétitivité et de sécurité d'approvisionnement

Par ailleurs, Robert Dennewald a salué les progrès réalisés au niveau national en matière de compétitivité des tarifs de l'énergie électrique et en matière de sécurité d'approvisionnement, notamment par une réforme du fonds de compensation « électricité » et par la volonté du gouvernement de soutenir la future réalisation d'une ligne électrique reliant le Luxembourg à la France.

Cependant, le président de la FEDIL a exprimé l'inquiétude de l'industrie en relation avec les impacts négatifs que le système dit « Emission Trading » et la libéralisation incomplète des marchés de l'énergie produisent au niveau de sa situation compétitive dans un contexte de concurrence globale.

Luxembourg, le 14 juillet 2006